



RAPPORT MORAL 2019

INTRODUCTION

George Orwell écrivait : « *un peuple qui élit des corrompus, renégats, des imposteurs, des voleurs et des traîtres n'est pas victime ! Il est complice* »

Cette phrase a fait résonance au sein d'Anticor et par le biais des chartes et des propositions pour les élections, que ce soient les municipales, les régionales ou les législatives, l'association s'est mobilisée pour que les citoyens prennent conscience de leur responsabilité en votant pour les candidats qui s'engageraient à de meilleures pratiques éthiques.

Cette année encore, les électeurs ont été sollicités auprès des urnes, il sera intéressant de suivre les candidats qui se sont engagés dans ce sens.

1. Résister, c'est créer.

En 2019, trois plaintes en diffamation ont été déposées contre l'association. Aucune n'a abouti à ce stade.

En outre, le 5 juillet 2019, la ministre de la justice a décidé l'ouverture d'une procédure administrative contre Eric Alt, vice-président de l'association et magistrat au tribunal de Paris. Cette initiative a été comprise comme ce qu'elle était : une attaque contre la liberté d'expression et d'association des magistrats.

C'est pourquoi Eric Alt a reçu le soutien de l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans la magistrature et d'une trentaine d'ONG. Le 13 décembre, un collectif d'intellectuels, d'avocats et de responsables politiques a dénoncé cette procédure dans [une tribune au « Monde »](#). En cherchant à empêcher les juges d'intervenir dans l'espace public, la ministre de la justice opère « *un retour à une vision périmée du rôle du magistrat* ». Surtout, 54 magistrats ont adhéré à Anticor pour manifester leur désapprobation à l'égard de la ministre et le soutien à leur collègue. Il a aussi été reproché au vice-président son expression critique et publique sur la situation de l'Etat de droit en Corse. Il a dû mobiliser une jurisprudence de la CEDH qui avait été appliquée à la Russie, pour rappeler que l'obligation de réserve ne peut réduire le magistrat au silence et que celui-ci peut soulever publiquement des questions d'intérêt général méritant de faire débat dans une société démocratique.

2. Le plaidoyer

Les élections européennes

Dans la perspective des élections européennes, l'association a appelé les candidats à intégrer dans leur programme ses [propositions pour une Europe plus éthique](#).

Les élections municipales :

En 2014, Anticor avait proposé aux candidats de signer des chartes éthiques. L'association a suivi la mise en application des chartes signées par les candidats qui avaient été élus et en a tiré [un bilan](#). Sur les 40 villes dont le maire avait signé la charte en 2014 : 16 ont été noté avec un carton rouge (aucun engagement n'a été tenu) ;10 un carton orange (une partie des engagements a été tenue) ;14 un carton vert (l'essentiel des engagements a été tenu).

En 2020, l'association a fait le choix de ne plus proposer la signature de chartes. Cependant, elle a invité les candidats à intégrer dans leurs programmes [30 propositions pour des communes plus éthiques](#) et les électeurs à prendre en considération l'intégration de ces engagements dans les programmes des candidats.

Le « Grand débat »

A l'occasion du « Grand débat », Anticor a rappelé [les éléments essentiels de son plaidoyer](#). Cependant, le gouvernement ne s'est guère intéressé au thème de la probité. Et lorsque des associations ont été invitées au ministère de la justice dans le cadre de ce débat, Anticor n'en a pas fait partie.

Anticor a également participé au « **vrai débat** » alternatif sur Internet.

3. Les actions citoyennes.

La lutte contre la corruption est un combat culturel. Les associations organisent universités, colloques. Leur parole est reprise dans les médias et sur les réseaux sociaux. C'est un combat collectif.

Les groupes locaux : Avec 78 groupes locaux actifs sur 102 responsables de groupes locaux (y compris outre-mer) l'association couvre une part importante du territoire français. Ces groupes ont multiplié les initiatives, par exemple :

- en organisant des balades anticorruption à Paris;
- par des interventions dans les lycées ;
- dans la Haute-Vienne (GL87) le GL a été d'observateur dans la Commission éthique mise en place par le maire de Limoges.
- par la création d'un groupe spécialisé dans le domaine médical, réunissant plusieurs GL
- par des rencontres avec des acteurs institutionnels: (préfets, les élus, procureurs, chambres régionales des comptes.

La [Cérémonie 2019 de remise de Prix éthiques](#) et des casseroles s'est déroulée à la Maison de l'Amérique Latine en présence de plus de 300 personnes.

[L'université 2019](#) s'est tenue à Nantes les 28 et 29 septembre, en présence de 200 personnes, avec au programme deux tables rondes sur les thèmes suivants :

- « Les lobbies au chevet de la santé, est-ce bien normal ? »
- « Partis politiques : victimes ou responsables de la crise démocratique ? » 150 adhérents étaient présents la matinée consacrée aux thèmes suivants :
- « Conflit d'intérêts et prise illégale d'intérêts » par Raymond Avrillier, lanceur d'alerte dans l'affaire des sondages de l'Élysée.
- « Partenariat Public Privé, quels risques ? » par Frédéric Allaire, Maître de conférences Université de Nantes – Droit Public
- « Le référendum d'initiative partagé sur ADP (Aéroports De Paris) » par Paul Cassia, professeur de droit public, à Paris.

Le lendemain matin était consacré à une réunion de formation des référents.

Ce combat collectif implique aussi des actions communes avec d'autres acteurs.

Avec la [Maison des lanceurs d'alerte](#) : Anticor a participé en 2018 à la création de la Maison des lanceurs d'alerte (MLA) avec 16 autres organisations. La MLA a commencé son travail de soutien aux lanceurs d'alerte en 2019. Elle a également adressé une demande au Président de la République, afin que la transposition de la directive européenne soit une opportunité pour améliorer la législation nationale.

Au **salon des lanceurs d'alerte** : pour la 5e année consécutive, le salon des Livres et l'Alerte s'est déroulé à Montreuil, à la Parole errante, en présence de nombreux intervenants (chercheurs, universitaires, journalistes, écrivains, lanceurs d'alerte, ONG) et visiteurs intéressés.

Le partenariat **avec une clinique du droit** : au mois de mai 2019, l'association a été sélectionnée par la Clinique du droit de Sciences Po Paris pour mettre en place une année de travail sur le thème de la capture de la Science avec deux étudiants de master. Débuté en octobre 2019, le projet consiste à faire un état des lieux des règles encadrant les conflits d'intérêts dans le cadre de la recherche médicale et sanitaire. Les étudiants remettront à la fin du premier semestre 2020 le résultat de leur recherche ainsi que des propositions d'améliorations législatives.

L'implication dans le réseau **Action Droit et Démocratie** : ce réseau rassemble des associations qui ont une activité judiciaire. Il a pour objectif d'échanger des connaissances et des bonnes pratiques mais aussi de réfléchir et de mettre sur pied des actions de contentieux stratégique.

Anticor a également décidé de prendre position contre le secret des affaires en organisant une action judiciaire inédite impliquant 42 associations, médias et syndicats. Ces [42 structures sont intervenues devant le Tribunal administratif](#) afin de soutenir l'action du journal Le Monde en demandant au juge de dire que le secret des affaires n'est pas opposable aux médias et qu'il n'est pas opposable lorsqu'un intérêt légitime est en jeu, en l'espèce, la santé.

Avec la [Plateforme contre les paradis fiscaux et judiciaires](#) : Anticor prend part, avec 18 autres organisations, aux travaux de cette Plateforme. Après la publication du rapport de la Cour des comptes sur la fraude fiscale en décembre 2019, le réseau a appelé le gouvernement à s'engager clairement sur plusieurs chantiers : transposition ambitieuse de la 5e directive anti-blanchiment pour lutter contre les sociétés-écrans utilisées pour dissimuler des fonds à l'étranger, directive sur la transparence fiscale des grands groupes, réforme du système fiscal international et simplification des règles d'imposition.

Anticor a également rejoint **une coalition pour la transparence dans la politique du médicament**, soulignant que aussi que le soutien public à la recherche, très coûteux pour l'Etat, bénéficie aux entreprises, mais non à la recherche appliquée.

Enfin, Anticor s'est joint aux organisations qui ont déposé au Conseil constitutionnel un mémoire pour **demandeur l'annulation des dispositions de la loi PACTE autorisant la privatisation d'ADP**. Ces mêmes organisations ont également saisi le Conseil constitutionnel d'une réclamation pour demander une publicité minimale sur le projet de référendum citoyen.

4. L'action juridique : Anticor a fait le choix d'embaucher une chargée d'expertise juridique en juillet 2019. Un stagiaire, détaché du groupe local 13, juriste également, est venu renforcer l'équipe pendant six mois. Il a suivi les dossiers du GL13 ainsi que les dossiers nationaux.

Anticor a été agréée par la HATVP en 2016. Cet agrément a été renouvelé par une délibération du 10 juillet 2019. En 2019, elle a saisi cette instance du cas de M. Delevoye Haut-commissaire, chargé de la réforme des retraites qui n'avait pas indiqué dans sa déclaration d'intérêts sa fonction rémunérée d'administrateur au sein d'un institut de formation d'assurance. Cette omission déclarative, qui s'ajoutait à d'autres, a conduit la Haute autorité à transmettre le dossier à la justice.

Agréée pour se constituer partie civile devant les juridictions pénales, Anticor a ouvert en 2019 plusieurs dossiers emblématiques :

- saisine du PNF dans le volet russe de l'affaire Benalla,
- constitution de partie civile dans le dossier des radars automatiques ;
- plainte avec constitution de partie civile pour prise illégale d'intérêts contre des experts de la Haute Autorité de Santé qui avaient des liens financiers avec des laboratoires intéressés aux résultats de leur étude (les statines) ;
- saisine du PNF sur la Société du Grand Paris, mais aussi concernant une note rédigée par le directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale visant à affaiblir un parti politique ;

- saisine du PNF sur la fraude aux subventions agricoles en Corse ;
- plainte concernant Sylvie Goulard après la révélation des revenus perçus de l'institut Berggruen alors qu'elle était députée européenne.

Enfin, Richard Ferrand a été mis en examen en septembre 2019 dans ce dossier réouvert grâce à l'initiative d'Anticor.

Au total, l'association suit une centaine de dossiers. Elle s'est constituée partie civile dans une quarantaine de procédures.

5. La communication

Le site : www.anticor.org a reçu 254 400 visiteurs uniques sur l'année 2019, pour 1,3 millions de pages vues. 80 articles ont été publiés.

Le Conseil d'administration a lancé une mise en concurrence pour un nouveau site internet, qui doit être mis en ligne au cours du premier semestre 2020.

La lettre d'information : <https://anticor.espace-adherent.org/newsletter/> est diffusée mensuellement à 22 141

abonnés. Twitter : 52 000 personnes nous suivent sur twitter

Facebook : 47 000 personnes sont abonnées à notre page Facebook, qui propose aussi des pages spécifiques aux GL.

Le développement sur youtube et instagram est en cours.

De manière générale, l'association a vu son aura amplifiée et le nombre de ses adhérents augmenter. En décembre 2019, le nombre d'adhérents atteignait 3.500, chiffre jamais atteint depuis la création d'Anticor.

Conclusion

L'année 2019 a été très riche en initiatives, mais la réception de notre plaidoyer par le gouvernement n'a jamais été aussi pauvre. Alors que l'association est une instance critique et développe une action légaliste, elle est peu considérée par le pouvoir.

La déclaration des droits de l'homme de 1789 proclame que "*l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements*". L'égalité devant la loi, l'égalité devant l'impôt, la liberté d'expression, le droit pour les citoyens de demander compte aux agents publics de leur administration, leur égale admissibilité aux emplois publics, la séparation des pouvoirs sont autant d'obstacles aux abus de pouvoir. La déclaration de 1946 proclame en outre, comme "*particulièrement nécessaire à notre temps*" des principes politiques, économiques et sociaux, qui peuvent aussi fonder une résistance par le droit. Pour donner son effectivité à ces principes, sans doute faut-il aujourd'hui repenser et démocratiser la prise de décision dans notre pays, imaginer des solutions créatives et

radicales, puiser dans l'esprit de résistance l'énergie pour apaiser la brûlure de la corruption.

Edith Talarczyk
Secrétaire générale